



## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 avril 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- |             |  |
|-------------|--|
| 2009-04-102 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2009.</p>   |
| 2009-04-103 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars 2009, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2009-04-104 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 mars 2009.</p>  |
| 2009-04-105 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p>  |



## Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-04).

2009-04-106

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE MARS 2009

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-04-107

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC AU-  
TONOME TMS – PROJET DIG-2009-802

Considérant l'approbation du projet DIG-2009-802, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un analyseur de trafic autonome TMS auprès de Trafic Innovation inc. au montant de 7 928,34 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-087.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 585,67 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-04-108

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT DE DOS D'ÂNE « REFLEXTOR » -  
PROJET DIG-2009-801

Considérant l'approbation du projet DIG-2009-801, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de dos d'âne « Reflector » auprès de Trafic Innovation inc. au montant de 1 118,03 \$, toutes taxes incluses.



## Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 223,61 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-04-109

**SUJET : MANDAT À LA FIRME GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR UNE ÉTUDE DE CIRCULATION**

---

Considérant les recommandations de la Commission de développement et des services aux citoyens du 6 avril 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme GENIVAR Société en commandite pour une étude de circulation dans le secteur du parc Bellevue, de la 5<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Cardinal-Léger selon leur offre déposée.

D'autoriser le paiement des frais de l'étude au montant de 18 230 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-401-00-411.

2009-04-110

**SUJET: MANDAT À LA FIRME GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR DESSERVIR LE SECTEUR COMMERCIAL À L'EST DU BOULEVARD DE L'ÎLE**

---

**PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme GENIVAR Société en commandite pour une étude de faisabilité pour desservir le secteur commercial à l'est du boulevard de l'Île selon leur offre déposée.

D'autoriser le paiement des frais de l'étude au montant de 9 890 \$, taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-490-00-410.

2009-04-111

**SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES BOIVIN À TITRE DE SURINTENDANT – USINE D'ÉPURATION**

---

Considérant les recommandations de la direction générale et de la direction des ressources humaines, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



## Ville de **PINCOURT**

D'autoriser l'embauche de monsieur Jacques Boivin à titre de surintendant – usine d'épuration, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Boivin.

2009-04-112

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2009-04-113

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-125 « DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE REMORQUE ÉPANDEUR DE TERRE ET MINI TRACTEUR TRACEUR DE LIGNES »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-04-125 « Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement - Achat d'une remorque épandeur de terre et mini tracteur traceur de lignes » en modifiant le montant de « 43 502,52 \$ » pour « 45 659,09 \$ » et en remplaçant « 5 paiements annuels égaux de 8 700,50 \$ » par « cinq (5) versements annuels égaux de 9 131,82 \$ ».

2009-04-114

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-06-222 – « DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION CITERNE ARROSEUR DE RUES – APPEL D'OFFRES ENT-08-04 »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-06-222 « Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un camion citerne arroseur de rues – Appel d'offres ENT-08-04 » en remplaçant les deux (2) derniers paragraphes par ce qui suit :



## Ville de **PINCOURT**

« Que cette dépense en immobilisation soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-300-40-895. »

2009-04-115

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-04-128 « DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA THERMOGRAPHIE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES – PROJET N<sup>o</sup> 08-018 »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-04-128 « Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi de contrat pour la thermographie des panneaux électriques – Projet numéro 08-018 » en remplaçant les mots « surplus non réservé » par « surplus réservé ».

2009-04-116

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CONTRÔLEUR DES ANIMAUX – AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS 2005-10-426 ET 2004-06-239

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le renouvellement du mandat du contrôleur des animaux selon la tarification suivante :

1. 25 heures de patrouille par mois	26 \$/hre
2. Adoption / Euthanasie	
2.1 Frais à la SPCA	
Chiens	125 \$
Chats	100 \$
2.2 Frais d'adoption dans un refuge	
Chiens	110 \$
3. Frais de pension par jour	
3.1 Chiens	11 \$
3.2 Chats	9 \$
4. Frais de transport SPCA	
Chiens & Chats	35 \$
5. Ramassage d'animaux morts	30 \$
6. Ramassage, disposition ou déportation d'un animal sauvage sur propriété publique, installation de cage	35 \$

D'amender, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les résolutions portant les numéros 2005-10-426 et 2004-06-239.



## Ville de **PINCOURT**

2009-04-117

**SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 2 096 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Attendu que la Ville de Pincourt, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 631, 694 et 735;

Attendu que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 096 000 \$ datée du 29 avril 2009;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,35500	136 000 \$	1,50000 %	2010	3,57755 %
		140 000 \$	1,75000 %	2011	
		145 000 \$	2,50000 %	2012	
		150 000 \$	3,00000 %	2013	
		1 525 000 \$	3,30000 %	2014	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,00700	136 000 \$	1,50000 %	2010	3,62079 %
		140 000 \$	1,85000 %	2011	
		145 000 \$	2,50000 %	2012	
		150 000 \$	2,90000 %	2013	
		1 525 000 \$	3,25000 %	2014	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. / RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	98,03500	136 000 \$	1,50000 %	2010	3,66753 %
		140 000 \$	2,00000 %	2011	
		145 000 \$	2,50000 %	2012	
		150 000 \$	3,00000 %	2013	
		1 525 000 \$	3,30000 %	2014	

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
 APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de 2 096 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la trésorière, madame Céline Bussièrès soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;



## Ville de **PINCOURT**

Attendu que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

2009-04-118

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 694 et 735 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que la Ville de Pincourt entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 096 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
631	90 800 \$
694	419 100 \$
735	1 586 100 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 096 000 \$ ;

1. Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 avril 2009;
2. Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;
3. Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;
4. Que, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 100, Don Quichotte, Ville de l'Île Perrot;



## Ville de **PINCOURT**

5. Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 29 octobre et le 29 avril de chaque année;
6. Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
7. Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2009-04-119

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 631, 694 et 735 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 096 000 \$ effectué en vertu des règlements 631, 694 et 735, la Ville de Pin-court doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 29 avril 2009) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 694 et 735, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2009-04-120

SUJET: FIN DU MANDAT DE M. YVES LEGAULT AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Attendu que la Ville de Pin-court a modifié son régime de retraite complémentaire des employés en un régime de retraite simplifié le 30 septembre 2005;

Attendu qu'en vertu d'un régime de retraite simplifié, il n'y a plus d'exigence d'avoir un comité de retraite il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mettre fin au mandat de monsieur Yves Legault à titre de tiers du comité de retraite des employés de la Ville de Pin-court.

De remercier monsieur Yves Legault pour son implication au sein du comité de retraite.



## Ville de **PINCOURT**

2009-04-121

SUJET: DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER AUPRÈS DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme de récupération des matières recyclables générées hors foyer auprès de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, soit autorisé à signer ladite demande pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2009-04-122

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE MESSAGERIE VOCALE - DIVISION ENTRETIEN

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une messagerie vocale auprès de Instalatel D.D. pour la division entretien pour un montant de 1 396,99 \$ net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 279,40 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2009-04-123

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE CLOISON MOBILE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une cloison mobile auprès de Moderco Partitions inc. pour un montant de 2 071,20 \$ net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 414,24 \$ à compter de l'exercice financier 2009.



## Ville de **PINCOURT**

2009-04-124

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MOBILIER « CHAISES ET TABLES »

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de mobilier « chaises et tables » auprès de l'Économique Produits de Bureau 2000 inc. et Éditions Vaudreuil inc. pour un montant de 5 274,82 \$ net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-50-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 054,96 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2009-04-125

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une remorque fermée auprès de « Unitrail », au montant de 13 162,15 \$, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22-300-40-086.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 632,43 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2009-04-126

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 150 700 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR ENGAGEMENT 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 150 700 \$ du surplus accumulé non affecté pour engagement 2008, le tout selon la liste déposée.

2009-04-127

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 mars 2009

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 9 mars 2009

Commission de sécurité publique :

- 2 mars 2009

Commission technique:

- 16 mars 2009

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2009-04-128	<p>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 753 SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH 299)</p> <hr/> <p>Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour amender le règlement numéro 753 sur les ventes de garage et ventes temporaires (RMH 299) relativement aux permis de ventes de garage, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.</p>
2009-04-129	<p>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUE BELLEVUE, 9<sup>E</sup> AVENUE ET PLACE DES ORMES, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS</p> <hr/> <p>Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement pour autoriser les travaux de réfection de rue Bellevue, 9<sup>e</sup> Avenue et place des Ormes ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.</p>
2009-04-130	<p>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS</p> <hr/> <p>Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour autoriser les travaux de réaménagement du parc Bellevue, phase 1, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à</p>



## Ville de **PINCOURT**

ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-04-131

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BALISES « CYCLO-ZONE »

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de balises « Cyclo-Zone » pour pistes cyclables, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Develo Tech inc », pour un montant de 37 683,32 \$, taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-090.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 7 536,66 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2009-04-132

SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME AQUA DATA POUR LE SUIVI PÉRIODIQUE D'INDICATEURS DE QUALITÉ D'EAU PENDANT ET/OU APRÈS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data procède à l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie de la Ville annuellement et élabore et met à jour annuellement le programme de rinçage unidirectionnel;

CONSIDÉRANT QUE les données relatives au modèle hydraulique et au fonctionnement du réseau d'aqueduc de la Ville sont gérées dans le logiciel Aqua Cad;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs modules du logiciel Aqua Cad;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprendra la création de l'outil informatique qui permettra la gestion et l'analyse des données sur la qualité de l'eau et sera relié au logiciel Aqua Cad développé par la firme Aqua Data, le mandat pourra être octroyé à Aqua Data de gré à gré au complet en vertu des sous-alinéas a) et c) de l'alinéa 6<sup>e</sup> de l'article 573.3, de la Loi sur les cités et villes, aux motifs de compatibilité des systèmes existants et sous le volet de recherche et de développement;



## Ville de **PINCOURT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pincourt a reçu du Comité de gestion de l'entente Canada-Québec du programme d'infrastructures, une lettre datée du 19 février 2009 confirmant l'acceptation de ce projet et qu'un protocole d'entente à signer entre la Ville de Pincourt et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous parviendra sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion de l'entente Canada-Québec du programme d'infrastructures a approuvé une contribution de 95 288 \$ provenant respectivement du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, en regard d'un coût maximal admissible de 142 934 \$; il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le suivi périodique d'indicateurs de qualité d'eau pendant et/ou après les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc à la firme Aqua Data pour un montant de 142 934 \$, toutes taxes incluses.

Que la contribution de la Ville dans ce projet de 47 646 \$ soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2009-04-133

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS - AVRIL 2009

Amendée par  
résolution n°  
2009-12-433

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) GENIVAR

Pour le projet n° 08-020, le paiement de la somme de 8 174,41 \$ représentant le certificat de paiement n° 1 pour la facture n° 91339 pour les services professionnels de génie et de surveillance des travaux dans le projet de réfection de l'avenue Lussier, de la 7<sup>e</sup> Avenue et d'une partie de boulevard Cardinal-Léger, option 2.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.

2009-04-134

SUJET: OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE DANS LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1 – PROJET N° GEN-2009-304-01

Suite à l'ouverture des soumissions le 13 mars 2009 et à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, il est



## Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à CDGU inc. pour les services professionnels de génie pour le projet de réaménagement du parc Bellevue, phase 1 au montant de 57 500 \$, taxes applicables en sus – projet spécial n° GEN-2009-304-01.

Que cette dépense soit financée par la subvention octroyée dans le cadre du troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu et imputée au poste 22-700-10-045.

2009-04-135

Amendée par  
Résolution n°  
2009-09-305

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE DANS LE PROJET DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9<sup>E</sup> AVENUE ET PLACE DES ORMES – PROJET N° GEN-2009-304-02

Amendée par  
Résolution no  
2010-01-015

Suite à l'ouverture des soumissions le 13 mars 2009 et à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à CDGU inc. pour les services professionnels de génie pour le projet de réfection des rues Bellevue, 9<sup>e</sup> Avenue et place des Ormes au montant de 79 400 \$, taxes applicables en sus – projet spécial n° GEN-2009-304-02.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-401-10-411.

2009-04-136

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE MODIFIÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC. CONCERNANT LA PHASE IV (RUE RACINE) DU PROJET DOMICILIAIRE « SOMMET BOISÉ »

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier ou en son absence par la directrice générale adjointe, madame Céline Bussières, d'une entente modifiée entre la Ville de Pincourt et Développement V.A.M. inc. concernant le développement de la phase IV (rue Racine) du projet domiciliaire « Sommet Boisé ».



## Ville de **PINCOURT**

2009-04-137

**SUJET: NOUVELLE SIGNALISATION DE STATIONNEMENT ET D'ARRÊT SUR LE BOULEVARD DE L'ÎLE ENTRE L'AVENUE FOREST ET LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS 2006-10-349 ET 2004-11-471**

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, la signalisation de stationnement et d'arrêt sur le boulevard de l'Île entre l'avenue Forest et le boulevard Cardinal-Léger comme suit :

Situation	Secteur	Signalisation
Côté est	De l'avenue Forest à la limite sud du 376 de l'Île	Interdiction d'arrêter du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
Côté est	Du 380 à la limite sud du 422 de l'Île	Interdiction d'arrêter du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
Côté est	De la limite sud du 422 de l'Île à la limite nord du 450 de l'Île	Stationnement permis en marquage
Côté est	De la limite nord du 450 de l'Île au boulevard Cardinal-Léger	Interdiction d'arrêter du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
Côté ouest	De l'avenue Forest à la limite sud du 375 de l'Île	Interdiction de stationner du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 avril
Côté ouest	De la limite nord du 381 de l'Île au boulevard Cardinal-Léger	Interdiction de stationner en tout temps

Que les résolutions numéros 2006-10-349 et 2004-11-471 soient amendées en conséquence.

En conformité avec le règlement numéro 754 « Règlement relatif au stationnement – RMH330 », le stationnement est interdit entre 00h00 et 07h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement sur tout le territoire de la municipalité.

2009-04-138

**SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS ET AU SERVICE DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE GOLF (LOT 4 088 362)**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Ian Wetherly, de 9136-2921 Québec Inc., à signer au nom de la Ville de Pincourt la demande de certificat d'autorisation en vue des travaux d'aménagement d'un terrain de golf sur le lot numéro 4 088 362 (anciennement les lots 1 722 248, 1 722 249 et une partie du lot 1 722 235) auprès du



## Ville de **PINCOURT**

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ainsi qu'au Service de la faune et des parcs du Québec.

- 2009-04-139      **SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-12-552 – REMPLACEMENT DU NUMÉRO CADASTRAL – RUE DES ARBRISSEAUX**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2005-12-552 en remplaçant « Rue des Arbrisseaux (lot 3 583 959 1<sup>er</sup> tronçon) » par « Rue des Arbrisseaux (lot 1 724 056) ».
- 2009-04-140      **SUJET : NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – PROJET « SEIGNEURIE PINCOURT » (LOT 4 210 998)**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer « rue de la Seigneurie » la rue projetée (lot 4 210 998) dans le projet « Seigneurie Pincourt ».
- 2009-04-141      **SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> T17604-1, MINUTE 39293 – LOT 4 388 516**
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n<sup>o</sup> T17604-1, minute 39293, tel que présenté, en date du 2 mars 2009, soit le lot projeté 4 388 516 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.
- Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.
- 2009-04-142      **SUJET : APPROBATION DES PROJETS N<sup>OS</sup> F98722 ET F95296 – BELL**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'approbation du projet n° F98722 en date du 12 mars 2009 et du projet n° F95296 en date du 2 avril 2009 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-04-143

SUJET : APPROBATION DU PROJET N° 2288827-T1-D01 – TELUS MOBILITÉ

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 23 mars 2009 du projet n° 2288827-T1-D01 soumis par Telus Mobilité concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-04-144

SUJET : OCTROI DE CONTRAT À GÉNIVAR, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE PRODUCTION D'UN RAPPORT D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS UNE PARTIE DE LA ZONE H6-02 – DOSSIER N° M117883

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat à Génivar, Société en commandite, pour les services professionnels de production d'un rapport d'enjeux environnementaux dans une partie de la zone H6-02 au montant de 4 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense pour le projet n° M117883 soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 54.

2009-04-145

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 55, de lever la séance du 14 avril 2009.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE